

AIREP

**Association Iséroise de Réflexions et
d'Échanges en Psychomotricité**



6, Rue Berthe de Boissieux boîte 42 – 38000 GRENOBLE

Airep38@yahoo.fr Site internet : www.airep38.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 82380234638 auprès du préfet de région
N° Siret : 41306763800028

**La lecture du mouvement
avec l'Approche Développementale Dynamique et Intégrative
ou A.D.D.I. en soin psychomoteur**

animée par Marie-Ange DURRWANG (psychomotricienne)

les 26 et 27 novembre 2022

Lieu : La Baj'art 20 rue de la Bajatière 38100 GRENOBLE

HORAIRES : samedi et dimanche : **9 h à 17 h** avec une heure de pause pour le repas
soit 14 H de formation

Nombre de participants : 8 participants minimum et 12 maximum
Date limite d'inscription : le 26 octobre 2022

Pour information : A l'issue de cette formation, il sera demandé aux stagiaires s'ils souhaitent s'engager sur un second WE, à un tarif similaire. En effet, la formatrice a l'habitude de proposer aux personnes qui auront participé à la formation, un second WE d'échanges cliniques, 6 mois après la formation, afin d'approfondir la pratique de l'utilisation de l'A.D.D.I. Ce second WE aura lieu les **29 et 30 avril 2023**.

OBJECTIFS :

Présentation de la formation A.D.D.I.:

- L'Approche Développementale Dynamique et Intégrative recherche une connaissance fine du processus de développement de l'enfant, prenant en compte les différents domaines de développement (neuromoteur, affectif, relationnel, exploratoire, cognitif...) afin de répondre de façon plus ajustée au besoin de l'enfant ou du patient pris en charge.

- Le travail est axé sur l'expérimentation corporelle et relationnelle du développement neuropsychomoteur afin de l'« incorporer ».
- Une grille de lecture est élaborée progressivement et devient le principal outil de travail du psychomotricien. Cette grille de lecture vient nourrir de façon intégrative et dynamique ce que les bilans standardisés mettent en évidence de façon souvent trop parcellaire.

Démarche pédagogique :

1 : « Incorporer » le développement neuropsychomoteur de l'enfant de 0 à 2 ans c'est à dire asseoir les connaissances théoriques du développement du bébé sur une expérience personnelle sensible : proprioceptive, kinesthésique, affective, relationnelle... « Incorporation » qui favorise une meilleure lecture du mouvement physique, relationnel, exploratoire de nos patients.

- Ressentir les lois maturatives céphalo-caudale et proximo distale du développement du mouvement, expérimenter les schèmes neuromoteurs de base, les réflexes en tant qu'alphabet du mouvement.
- Visiter les différents niveaux spatiaux en lien avec différents niveaux de perception.
- Expérimenter les différents sens de Soi (selon D Stern) au sein de la relation à deux et en groupe,
- Par l'expérimentation, découvrir la genèse des premières praxies.

2 : Faire des liens constants entre pratique et théorie au fil de l'expérimentation.

3 : Observer le bébé sain dans son mouvement (vidéos), s'observer mutuellement dans notre mouvement, observer le mouvement de nos patients (vidéos) et entrer dans l'élaboration d'une grille de lecture.

4 : Mettre en lien l'objectif du stage et la clinique des stagiaires. Permettre aux stagiaires d'exposer des cas cliniques (Utilisation de supports vidéos).

Répartition du temps alloué aux différents aspects de transmission:

25 % théorie 50 % pratique 25 % clinique

Compétences visées :

Au niveau du bilan : Affiner les conclusions de nos bilans psychomoteurs standards en observant les sous-basements neuropsychomoteurs en difficulté chez notre patient.

Concernant le protocole de soin et le soin thérapeutique: Rejoindre notre patient dans ses sous-basements neuropsychomoteurs en friche. L'accompagner dans ce pan de développement qu'il appelle par « son mouvement et « désir relationnel » à revisiter. Dans ce voyage-rencontre à deux, le patient devient le principal acteur de son processus de croissance. De séance en séance, nous réajustons l'objectif de soin en fonction de la lecture A.D.D.I.

Bibliographie :

Coeman A. et M. Raulier H de Frahan : « De la naissance à la marche » Ed. ASBL 2004

Cohen Bonnie Bainbridge : « Sentir, ressentir et agir » Ed. N de Danse n°50, 2002

Forestier Michèle : « De la naissance aux premiers pas »

Henry Michel : « Philosophie et phénoménologie du corps » Ed. PUF 2006

Rochat Philippe : «Le monde des bébés » Ed. O. Jacob 2006

Stern Daniel N. : « Journal d'un bébé » Ed. O. Jacob 2012

« Le monde interpersonnel du nourrisson » Ed. PUF 2006

Trevarthen Colwyn : article dans « Devenir », titre :« intersubjectivité chez le nourrisson recherche, théorie et application clinique » Ed. Médecine et Hygiène p 309-428, 2003

PUBLIC : psychomotricien(ne)s (étudiants en psychomotricité en seconde ou 3^{ème} année acceptés).

ENCADREMENT de la formation :

La formation sera assurée par Marie-Ange DURRWANG Psychomotricienne D.E., formatrice de l'A.D.D.I.

Psychomotricienne au Centre Médico-Psychologique de Thonon les Bains (74)

Animatrice de Danse Naturelle ou Libre (CF I Duncan et F Malkovsky) en lien avec le mouvement de développement (groupes d'adultes, d'enfants de maternelle, de crèche).

Formée à l'animation de groupes thérapeutiques (ANCE)

Formation Body Mind Centering du nourrisson (Soma)

REPAS : Nous souhaitons que ce soit aussi l'occasion de partager, de mieux se connaître et nous vous proposons de nous retrouver le midi autour d'un buffet canadien. Merci d'apporter du salé ou du sucré.

COÛT :

- **Adhérent(e) AIREP : 120 euros**
Si vous souhaitez adhérer à l'AIREP à l'occasion de ce stage, vous trouverez un bulletin d'adhésion à remplir sur le site internet de l'AIREP (www.airep38.fr).
- **Adhérent(e) à une association de psychomotriciens de la région Rhône-Alpes : 134 euros** (ARP, GREPAD, APS, Psychomot 42, Ass de Haute Savoie) (*nous joindre un justificatif*)
- **Non adhérent(e) : 144 euros**
- **Etudiant(e) / chômeur(euse) : 96 euros** (*nous joindre un justificatif*)
- **Formation continue : 178 euros**

MODALITE D'INSCRIPTION:

Renvoyer le bulletin ci-dessous complété et accompagné de 2 chèques à l'ordre de l'AIREP : l'un d'un montant de 30 % de la totalité des frais d'inscription, correspondant aux arrhes, l'autre des 70 % restants (tarifs sur le bulletin d'inscription) à Nicole MARTINET 38 Rue Maurice Barres 38 100 GRENOBLE. Les chèques ne seront encaissés qu'après la formation. Une convention de formation sera envoyée dès réception de l'inscription et vous en renverrez alors un exemplaire signé. Votre inscription sera alors validée. Les chèques valent inscription définitive.

Si vous vous inscrivez au titre de votre employeur : Envoyez également le bulletin ci-dessous par courrier ou courriel à Nicole MARTINET– n-martinet@hotmail.fr ou à l'adresse portée plus haut. Dès que vous recevrez confirmation de votre employeur prévenez Nicole MARTINET qui enverra alors une convention à votre employeur. Indiquez également si vous vous inscrivez même si votre employeur refuse la prise en charge et joignez alors un chèque du montant de l'inscription individuelle correspondante.

En cas d'annulation de votre part, vous serez remboursé intégralement si une personne de la liste d'attente peut vous remplacer. Dans le cas contraire, l'AIREP conserve votre chèque d'arrhes pour une annulation jusqu'à la veille de la formation et la totalité de la somme versée pour une annulation le jour même, sauf justificatif.

Si vous êtes sur liste d'attente et que par manque de place vous ne pouvez assister à la formation, vos chèques seront déchirés par l'AIREP.

Les modalités pratiques vous parviendront un mois avant le début du stage .

BULLETIN D'INSCRIPTION – AIREP – L'A.D.D.I

NOM :

.....

Prénom :

.....

Adresse :

.....
.....

Téléphone (pour que l'on puisse vous joindre si imprévu) :

.....

Mail :

.....

Profession :

.....

Employeur :

.....

Somme versée :

Adhérent(e) de :

Chèque d'Arrhes : soit 30 % de la totalité : (rayer les mentions inutiles)

Chèque correspondant à la somme restante : 70 %

- Adhérent AIREP : 1 chèque de 36 € et 1 chèque de 84 euros €
- Adhérent Ass. Régionales : 1 chèque de 40 € et 1 chèque de 94 € (justificatif à envoyer)
- Non adhérent : 1 chèque de 43 € et 1 chèque de 101 €
- Étudiant/ Chômeur : 1 chèque de 28 € et 1 chèque de 68 € (justificatif à envoyer)
- Formation continue : La totalité sera réglée par l'employeur à l'issue du stage sur envoi de la facture

Règlement par chèque à envoyer en totalité, à l'ordre de « AIREP », à l'adresse suivante :

Nicole MARTINET

38 Rue Maurice Barrès

38100 GRENOBLE

06.09.45.11.45

Date limite d'inscription : Le 26 octobre 2022